

Texte paru dans : *Weltwirtschaft und Wirtschaftsordnung. Festschrift für Jürgen Schneider zum 65. Geburtstag*, Rainer Gömmel et Markus A. Denzel éds, Stuttgart 2002, pp. 265-286

DÉCENTRALITÉ / CENTRALITÉ : ORDRE OU DÉSORDRE ?

GEORGES NICOLAS (PROFESSEUR HONORAIRE, UNIVERSITE DE LAUSANNE)

ANNE RADEFF (PROFESSEUR A L'UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLEE)

En Europe, depuis le XVIIIe siècle, la notion de « centralité » a été considérée successivement ou simultanément comme « naturelle », « sociale », « économique », « rurale » et « urbaine ». Une première « théorie de la centralité » s'efforce d'intégrer toutes ces notions au milieu du XXe siècle en Allemagne (Walter Christaller et A. Lösch). Ensuite, les recherches explosent dans les pays de langue anglaise pendant les années 60, dans les pays de langue française, espagnole et italienne dans les années 70, et enfin au Japon dans années 80, avant de se raréfier dans tous les pays. Récemment, cependant, elles sont redevenues d'actualité en histoire dans les pays de langue allemande où elles se rattachent directement aux théories initialement formulées en Allemagne au milieu du XXe siècle.¹ Or, tous les types de « centralités » incluent une notion « d'ordre » considérée d'une part, comme la recherche d'une « relation intelligible » entre une « succession cohérente » de phénomènes perçus et d'autre part, un enchaînement reconstitué d'évènements qui peuvent être historiques.² Mais cet « ordre central » est également « politique », soit que ses théoriciens cherchent à consolider l'ordre économique et social existant en l'aménageant de manière plus rationnelle (XVIIIe siècle : A-R-J. Turgot ; XIXe siècle : Léon Lalanne), soit qu'ils projettent de le transformer (XIXe siècle : P. Leroux et Jean Reynaud). Cette interdépendance entre les idées scientifiques et les projets politiques des précurseurs de la « théorie de la centralité » est renforcée au XXe siècle par l'utilisation de la notion d'ordre métaphysique, racial ou commercial (Walter Christaller, A. Lösch, G. K. Zipf). *Ceci étant, quel rôle joue la notion « d'ordre » pour comprendre ce qu'il est actuellement convenu d'appeler « théorie*

¹ Jürgen SCHNEIDER / Markus A. DENZEL, Foires et marchés en Allemagne à l'époque moderne, in: Christian DESPLAT éd., Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne, Toulouse 1996, p. 137-152 (en particulier diagramme p. 148); Hans Jörg GILOMEN / Martina STERCKEN éds, Zentren. Ausstrahlung, Einzugsbereich und Anziehungskraft von Städten und Siedlungen zwischen Rhein und Alpen, Zürich 2001.

² A. IBRAHIM, Ordre, in: Les notions philosophiques, Sylvain AUROUX éd., p. 1822-1824. Le mot « perception » est ici pris dans un sens qui a son origine chez Immanuel Kant: « L'expérience est sans aucun doute le premier produit [obtenu] en élaborant la matière de nos sensations » (cité par A. IBRAHIM, p.1822), à l'exclusion de la référence à « l'entendement » kantien.

de la centralité » dont l'usage s'est généralisé et qui sert, entre autre, à interpréter les sociétés d'Ancien régime européennes aux XVIIe et XVIIIe siècles ?

1. L'ordre chez les théoriciens de la « centralité » au XVIIIe et au XIXe siècle

Richard Cantillon (env. 1680-env. 1734), banquier, économiste et démographe d'origine irlandaise naturalisé français en 1708, peut être considéré comme l'un des précurseurs de la « théorie de la centralité ». ³ En 1755 paraît un ouvrage écrit vers 1720-1721, dans lequel Cantillon décrit la hiérarchie idéale des lieux habités sur quatre niveaux, allant des villages aux villes capitales en passant par les bourgs et les villes. ⁴ Les villages où l'on érige des marchés et où s'installent plusieurs entrepreneurs et marchands deviendraient, selon Cantillon, des bourgs. « Un bourg étant placé comme dans le centre des villages, dont les habitants viennent au marché, il est plus naturel et plus facile que les villageois y portent leurs denrées les jours de marché pour les y vendre, et qu'ils y achètent les marchandises dont ils ont besoin, que de voir porter ces marchandises par les marchands et entrepreneurs ⁵ dans les villages, pour y recevoir en échange les denrées des villageois ». En vertu de cette économie du transport, il faudrait donc que les bourgs soient situés au « centre » des villages. Pour Cantillon, il est « naturel » que les déplacements s'effectuent de manière hiérarchisée, les plus humbles – les paysans – se rendant vers les marchands et les entrepreneurs. Lorsqu'on monte dans la hiérarchie des lieux, la logique de création des villes puis des capitales est fonction du choix des individus détenant le pouvoir économique ou politique. « Si un prince ou seigneur, qui a reçu de grandes concessions de terre lors de la conquête ou découverte d'un pays, fixe sa demeure dans quelque lieu agréable, et si plusieurs autres seigneurs y viennent faire leur résidence pour être à portée de se voir souvent, et jouir d'une société agréable, ce lieu deviendra une ville ». La ville abrite ainsi les plus riches propriétaires fonciers, ceux qui savent exploiter le bien le plus rentable: la terre (Cantillon est, par plusieurs aspects, un précurseur des idées des physiocrates). Enfin, « Une capitale se forme de la même manière qu'une ville de province; avec cette différence, que les plus gros propriétaires des terres de tout l'Etat résident dans la capitale; que le Roi ou le Gouvernement suprême y fait sa demeure, et y dépense les revenus de l'Etat. [...] Ainsi toutes les terres de l'Etat contribuent plus ou moins à la subsistance des habitants de la capitale. » Pour Cantillon, par conséquent, le statut des lieux habités reflète les hiérarchies économiques et politiques qui impliquent de manière « naturelle » que les paysans, dont le travail est à la source de toute richesses, obéissent dans leurs déplacements à une logique de « centralité » dictée par les villes. Celles-ci sont elles-

³ Antoin E. MURPHY, Richard Cantillon. Entrepreneur and Economist, Oxford 1986.

⁴ Richard CANTILLON, Essai sur la nature du commerce en général, Paris 1952 (éd. originale: 1755), chapitres III- VI, p. 4-10.

⁵ Pour Cantillon, « entrepreneurs sont gens à gages incertains, et tous les autres à gages certains ». Les marchands, les fermiers ou les boutiquiers sont des entrepreneurs (R. CANTILLON, op. cit., 1755, p. 28-32).

mêmes au service des capitales, qui drainent à leur tour les richesses de « toutes les terres de l'Etat ».

D'après la géographe Sylvie Adam, prématurément décédée en 1993, l'homme d'Etat et économiste français Anne-Robert-Jacques Turgot (1727-1781, abréviation: Turgot), qui fut entre autres Contrôleur général des finances de 1774 à 1776⁶ « est [...] l'un des premiers à avoir présenté un principe explicatif de l'organisation spatiale [d'un] semis de centres, appuyé sur une idée moderne de la fonction économique de la ville ».⁷ En 1767, dans ses « Observations sur le mémoire de M. Graslin en faveur de l'impôt indirect », Turgot en effet, affirme qu'il existe en France une hiérarchie des « centres de commerce » à deux étages : au dessus le commerce de gros dans des villes entrepôts et en dessous le commerce de détail dans des bourgades et des villes. Les « centres » du niveau inférieur ont une population déterminée par la production agricole et par les contraintes de déplacement liées à la production et au commerce.⁸ C'est d'ailleurs sur cette contrainte de déplacement que Turgot s'appuyait antérieurement pour proposer une vaste réforme politique et administrative dans un « Mémoire sur les municipalités » rédigé en 1755 par un de ses collaborateurs (Du Pont de Nemours) et publié de manière posthume.⁹ Turgot y propose ainsi la création en France d'une « hiérarchie » d'assemblées de cantons, « composées de députés des municipalités », d'assemblées provinciales, composées de députés des assemblées de cantons et enfin d'une « assemblée générale, composée des députés de toutes les assemblées provinciales ». En plus, Turgot « voulait [...] que l'on parlât des limites naturelles des territoires dont l'administration pourrait être confiée aux différents degrés des municipalités. Il jugeait que les arrondissements ou districts devaient être déterminés de manière qu'ils ne renfermassent aucun village distant de huit à dix mille toises du chef lieu, parce qu'il fallait que chacun pût y aller réclamer son droit, faire ses affaires et revenir coucher chez soi. Il trouvait que les provinces ne devaient jamais avoir plus de dix lieux de rayon. »¹⁰ Ces assemblées cantonales, provinciales et générales devaient s'occuper des impôts, de l'utilisation des ouvrages publics, des chemins vicinaux, et enfin de la police des pauvres.¹¹ La notion d'ordre économique, social, commercial et politique est donc bien à la base des idées de Turgot sur les « centres », même s'il ne précise pas quels sont les rapports entre la hiérarchie de « centres de commerce » et de centres politiques (« municipalités »).¹²

⁶ Joël CORNETTE, *Histoire de la France: Absolutisme et Lumières, 1652-1783*, Paris 1993, p. 142-152.

⁷ Sylvie ADAM, *La trame urbaine. Hexagone et analyse théorique des semis urbains*. Thèse de géographie, Rouen à paraître, p. 9.

⁸ Gustave SCHELLE éd., *Oeuvres de Turgot et documents le concernant (1743 - 1781)*, Paris 1913-1923, p. 637-638.

⁹ G. SCHELLE éd., op. cit., 1913-1923, *Mémoire sur les municipalités*, vol II, p. 630-641.

¹⁰ G. SCHELLE éd., op. cit., 1913-1923, p. 571-572.

¹¹ G. SCHELLE éd., op. cit., 1913-1923, p. 569.

¹² Bernard LEPETIT, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris 1988, p. 101.

Un autre précurseur de la « théorie de la centralité » est au XVIII^e siècle l'écrivain, journaliste et théoricien du romantisme politique de langue allemande d'origine prussienne Adam Heinrich Müller, chevalier (Ritter) von Nitterdorf, 1779 – 1829 (abréviation : Müller)¹³. Müller prétend observer à la surface de la Terre un réseau central de lieux habités qui serait le résultat de l'interaction de trois forces de la nature : le sol, le travail et le capital. Quand ces trois forces agissent à la surface de la Terre, écrit-il, pendant quelque temps elles donnent naissance presque mathématiquement sur la carte à des cercles multiples comme des alvéoles d'abeilles (*Bienezellen*). Celles-ci se limitent et se restreignent réciproquement. Les travailleurs s'installent au centre (*Mittelpunkt*) des districts de propriété qui se sont formés. [...] A la mesure de chaque lieu une surface de production agricole se forme avec au milieu le siège de la production des travailleurs, une ville; *au centre*, afin que les travailleurs puissent se déplacer avec facilité, partout, à tout instant et selon les besoins; *au centre*, pour que la production agricole de toutes les parties de la périphérie puisse affluer avec facilité et former un marché. Müller généralise ensuite cette notion de « centre » à la Nation, à l'Europe¹⁴ puis au Monde: « Que l'Europe soit par rapport aux autres parties du monde ce qu'elle doit être: la véritable capitale qui gère [capitalise] le monde »!¹⁵

Une génération plus tard, pour le saint-simonien français Jean Reynaud, « la position géographique de tous les hommes » est déterminée par la nécessité pour ceux qui vivent dans les campagnes, non seulement de subvenir à leurs besoins mais encore de nourrir toute la population¹⁶ en utilisant « les eaux superficielles et les souterraines ».¹⁷ La position la plus rationnelle est donc le « centre » de l'exploitation agricole. Mais, comme tous les hommes, les paysans cherchent à se retrouver ensemble en vertu du « divin sentiment de sociabilité »¹⁸ et ils se regroupent dans des villages, « pour y jouir, sur le plan le plus étendu, les uns des autres ».¹⁹ Les paysans minimisent alors leurs déplacements en direction de leurs champs en s'installant dans un terroir circulaire dont le centre coïncide avec l'emplacement du village où ils sont regroupés. « En résumé, comme les conditions d'après lesquelles se détermine la position des villages ressortent simplement de l'état physique du sol, elles jouissent

¹³ J. DROZ, Müller Adam Heinrich in: Jean-François MATTEI dir., Les œuvres philosophiques, Encyclopédie philosophique universelle, t 1, p. 1995-6.

¹⁴ Adam Heinrich MULLER, Ritter Von Nitterdorf, Die Elemente der Staatskunst, Berlin 1809 puis Lena 1922, p. 14-15. La traduction de tous les textes en allemand, sauf mention particulière, est faite par les auteurs de l'article.

¹⁵ A. H. MULLER, op. cit., 1809, p. 22.

¹⁶ Jean Ernest REYNAUD, Villes, in: Encyclopédie nouvelle ou dictionnaire philosophique, scientifique, littéraire et industriel offrant le tableau des connaissances humaines au XIX^e siècle, par une société de savants et de littérateurs, P. LEROUX / Jean-Ernest REYNAUD édés, Paris 1841, t. 8, , p. 672, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 387.

¹⁷ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 671. C'est pourquoi, la position des villages est immuable parce qu'elle est déterminée par « l'état physique du sol ».

¹⁸ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 671.

¹⁹ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 672, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 384.

de la même permanence que lui ».²⁰ Mais les voisins des villages alentours font de même et tous les cercles se recoupent et génèrent, par simplification géométrique, des hexagones réguliers. Ainsi, la superficie du territoire occupée et cultivée « doit se trouver partagée par la culture en un *système régulier d'hexagones*, ayant chacun à son centre le village dans lequel ses cultivateurs résident ».²¹ Enfin, Jean Reynaud explique comment, en raison de ce pavage hexagonal, les villages sont placés aux sommets de triangles équilatéraux qui, regroupés par six, génèrent à leur tour des hexagones réguliers au centre desquels se positionnent des villes.²² Il essaie de concilier ainsi « l'histoire et la géométrie ».²³

Cette tentative d'explication de l'organisation spatiale des hiérarchies de « centres » est reprise et enrichie en 1875 par l'ingénieur français Léon Lalanne (1811-1892). Celui-ci s'efforce de démontrer géométriquement qu'il existe en France un « système général des villes » qui obéit à une « loi naturelle »²⁴ déterminée par les distances entre « agglomérations ».²⁵ Il reprend ainsi l'idée d'un ordre de l'Europe déterminé par la « tendance [naturelle] des forces économiques à se centrer d'après des lois réellement mathématiques » formulée en 1809 par Müller.²⁶ Pour ce faire Léon Lalanne calcule les distances entre les agglomérations politiques françaises « d'un même ordre », les préfectures et les sous-préfectures²⁷. Les résultats lui permettent d'énoncer une « loi de l'équilatérie »: « Les distances mutuelles de deux agglomérations voisines de même ordre, tout en présentant de fortes inégalités partielles, s'écartent peu, en moyenne, d'une longueur déterminée relative à cet ordre, dans une même contrée, dans quelque sens que ces distances soient mesurées. »²⁸ Il vérifie ensuite qu'il

²⁰ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 671.

²¹ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 671, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 388; souligné par nous.

²² J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 673.

²³ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 687.

²⁴ Léon LALANNE, Note sur les faits d'alignements naturels dans leurs relations avec les lois qui président à la répartition des centres de population à la surface du globe, 1875, in: Philippe PINCHEMEL / Marie-Claire ROBIC / Jean-Louis TISSIER, *Deux siècles de géographie française*. Mémoires de la section de géographie, Paris 1984, p. 62.

²⁵ L. LALANNE, op. cit., 1875, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 390 ; on retrouvera le même goût pour la « numéromanie » chez les successeurs du XXe siècle (Pierre RIQUET, Commentaire [sur « Géographie et national socialisme » par Mechtild Rössler], in: *Espace géographique* 17, 1988/1, p.13).

²⁶ A. H. MULLER, op. cit., 1809, p. 15.

²⁷ L. LALANNE, op. cit., 1875, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 390.

²⁸ L. LALANNE, op. cit., 1875, p 58. Il est à remarquer que, en Suisse, cette moyenne des distances se vérifie pour le Moyen Age avec des variations régionales (12 km à l'ouest, 16 km à l'est et 22 km dans les hautes vallées: Georges-Marie SCHMUTZ, *Le réseau urbain suisse au Moyen Age. La théorie de la centralité*. Séminaire de géographie historique régionale, Faculté des Sciences sociales et politiques, Institut de recherches régionales interdisciplinaires, Lausanne 1983). Mais elle ne

existe en France des alignements de « centres de population de même importance administrative » qui forment des angles oscillant entre 69 et 66 degrés, proches de la valeur théorique des angles de triangles équilatéraux: 60 degrés. En plus, il effectue un calcul théorique qui, d'après lui, montre que, s'il « n'existait aucune tendance à l'équilatérie », l'indice de dispersion des lieux habités serait deux fois moindre que celui observé.²⁹ Il y a donc d'après Léon Lalanne, de fortes chances pour qu'il existe en France un pavage de triangles équilatéraux de base avec, géométriquement construit dessus, une série de systèmes superposés d'hexagones ayant des villes en leur centre, chaque étage du système correspondant à des centres de même ordre hiérarchique.³⁰

Ceci étant, les théoriciens français du « système central des villes » considèrent que son caractère hiérarchique est essentiel. Cela est dû au fait que, d'après Jean Reynaud: « Pour mieux dire, il n'y a plus en France qu'une seule ville, et cette ville c'est la France elle-même. La nature lui a choisi, dans la plus belle région de la terre, un emplacement salubre, fertile, commode, varié ». ³¹ Or: « Ce que Paris est pour la grande ville [écrit un autre théoricien saint-simonien, C. Pecqueur, cité par Bernard Lepetit], les chefs-lieux le sont pour les départements, et les villes sous-préfectures pour les arrondissements; elles sont leur *centre de gravité*; elles le soleil et eux les satellites ». ³² Le problème est que, en dépit des approximations de calcul admises, Paris, la ville au sommet de la hiérarchie, n'est pas au centre de la France et présente même une fâcheuse tendance à l'excentricité ! ³³ D'autre part, comme le remarque Bernard Lepetit³⁴, les distances entre les villes étudiées sont celles des centres administratifs qui ont été choisis pendant la Révolution de manière à être approximativement à égale distance les uns des autres, à chaque niveau de compétence administrative. Il y a donc de fortes chances que l'on retrouve un siècle après, en dépit de vicissitudes qui ont entraîné quelques modifications, « en moyenne », une longueur déterminée relative à la position du centre dans la

s'appuie pas sur un réseau de triangles équilatéraux et d'hexagones. Il est donc abusif de parler de « loi de l'équilatérie » car il s'agit simplement d'observations statistiques de distances moyennes qui, dans d'autres pays, ont des valeurs numériques différentes.

²⁹ L. LALANNE, op. cit., 1875, p. 59.

³⁰ Ceci étant, comme nous le verrons dans la « théorie de la centralité » énoncée par Walter Christaller, cette construction est géométriquement fautive.

³¹ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 687.

³² C. PECQUEUR, Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et de la civilisation en général sous l'application de la vapeur, Paris 1839, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 387.

³³ Souligné par nous : il ne s'agit donc plus de centre géométrique. J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 388. Walter Christaller voudra d'ailleurs mettre bon ordre à cette « excentricité » en remarquant que le centre géométrique de la France est localisé à Bourges (Walter CHRISTALLER, Das Grundgerüst der räumlichen Ordnung in Europa. Die Systeme der europäischen zentralen Orte, in: Frankfurter geographische Hefte 24, 1950/ 1, p. 27 et carte 1). Sur la carte 1 de cet article, le « *eigentlicher Mittelpunkt* » (centre véritable ou réel) de la France est placé à Orléans (*sic*) !

³⁴ B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 390.

hiérarchie (87 km entre les préfectures, 43 km entre les chefs-lieux d'arrondissements et 14 km entre les chefs-lieux de cantons).³⁵

On trouve également chez ces précurseurs français la même obstination à faire coïncider de force les résultats de leurs calculs avec la réalité, que ce fut au prix de la vraisemblance la plus élémentaire. Paris n'est pas au centre de gravité de la France ? Cela s'explique par le fait que la capitale est soumise à une attraction plus forte du côté du nord que du sud. Ce qui provoque, comme le relève Bernard Lepetit, un renversement de la compréhension de la hiérarchie des villes en France puisque, loin d'obéir à la loi de l'attraction universelle, comme le prétend Jean Reynaud, le point d'équilibre où se trouve le centre (Paris) est déterminé par la configuration des périphéries du système (le nord et la Méditerranée) !³⁶ Par ailleurs, pourquoi beaucoup de lieux habités et de villes qui ne sont pas intégrés dans la hiérarchie administrative n'entrent-ils pas dans le schéma équilatéro - hexagonal ? Cela s'explique par des « accidents » (*sic*), parmi lesquels il faut ranger, d'après Léon Lalanne: « les fleuves, les lacs, les montagnes, les forêts, [et] de simples variations dans la force productive du sol ». ³⁷ Au point que l'on peut se demander si, pour établir les lois, il ne vaudrait pas mieux partir des exceptions qui sont quasiment plus nombreuses que la règle !

On trouve également chez les sociologues ruraux américains de la première moitié du XXe siècle une préfiguration de la « théorie de la centralité » des auteurs allemands du milieu du XXe siècle, formulée à l'aide d'idées similaires à celles employées par les auteurs français du siècle précédent: 1) la forme géométrique hexagonale régulière de la « distribution idéale de l'habitat » (*ideal settlement distribution*)³⁸ agricole et rural dans les campagnes; 2) un essai de vérification de ces régularités géométriques par la mesure; 3) la hiérarchisation des centres; 4) la volonté d'intégrer les exceptions dans la théorie.³⁹ Enfin, comme chez les théoriciens français, les campagnes nourrissent les villes et l'ordre spatial rural est le fondement de l'ordre spatial urbain hiérarchique.

2. L'ordre dans la prétendue « théorie de la centralité » au XXe siècle

Dans ces conditions, qu'est-ce que le géographe allemand Walter Christaller apporte de nouveau dans les années 30-50 du XXe siècle pour qu'il soit salué comme le « fondateur » ou « l'inventeur » d'une « théorie de la centralité », au point de reléguer dans l'oubli tous ses prédécesseurs et précurseurs pendant un demi-siècle ? Contrairement à ce qui a été affirmé, ce n'est pas l'introduction

³⁵ L. LALANNE, op. cit., 1875, p. 61.

³⁶ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, cité par B. LEPETIT, op. cit., 1988, p. 386.

³⁷ L. LALANNE, op. cit., 1875, p.62.

³⁸ Edward ULLMAN, A theory of location for cities, in: Readings in urban geography, Harold M. MAYER/ Clyde F. KOHN édés, Chicago 1959, p. 208.

³⁹ E. ULLMAN, op. cit., 1959, note 10 p. 203, note 12 p. 205, note 14 p. 206.

des mathématiques et de la statistique en géographie.⁴⁰ En effet, si l'on admet que Léon Lalanne (1811-1892) était un géographe, Walter Christaller n'est pas l'introducteur de la statistique en géographie. Mais, même si Léon Lalanne n'est pas considéré comme un géographe, aussi bien Emile Levasseur (1828-1911)⁴¹ qu'Emmanuel de Martonne (1873-1955)⁴² ont utilisé la statistique et les mathématiques bien avant 1933 en géographie humaine et en géographie physique. Enfin, affirmer que Walter Christaller est l'introducteur de l'usage des mathématiques en géographie est d'autant plus étrange que l'on possède maintenant la preuve mathématique que ses « raisonnements » pseudo mathématiques proposés sans démonstration étaient géométriquement faux.⁴³ Il semble que la réputation de Walter Christaller en tant que créateur d'une véritable « théorie géographique », au point que certains affirment même qu'il s'agit de *la seule théorie existante en géographie*⁴⁴, tient au fait qu'il a fortement lié l'ordre hiérarchique économique et l'ordre hiérarchique politique et que cette synthèse matérielle a été assimilée à une synthèse logique.

Ainsi, pour mener à bien son ambitieuse interrogation sur les lois, causalités et relations fonctionnelles de la nature en géographie⁴⁵, Walter Christaller utilise un principe d'ordre afin de rechercher « la loi de régularité du nombre, de la répartition [spatiale] et de la taille des lieux urbains représentés à partir de l'exemple de l'Allemagne du sud ». [...] « L'ordonnance d'une masse autour d'un noyau, d'un centre est un *ordre central (eine zentralistische Anordnung)*. C'est une forme élémentaire de *l'ordre d'appartenance commune (Ordnung von Zusammengehörigen)* dans la nature inorganique et organique. Cet ordre n'est pas seulement une forme de pensée qui n'existerait que dans le monde de la représentation humaine et qui serait née uniquement du besoin d'ordre de l'homme, mais il existe réellement à partir de lois internes à la matière ».⁴⁶ En 1966, dans la traduction anglaise par Carlisle Baskin, le terme « *Anordnung* » (ordonnance, mise en ordre) est traduit par « *crystallization* ».⁴⁷ Il

⁴⁰ Ruth HOTTES, Walter Christaller, in: *Annals of the Association of American Geographers* 73, 1983/1, p. 54.

⁴¹ Paul CLAVAL / Jean-Pierre NARDY, Pour le cinquantenaire de la mort de Vidal de La Blache, Paris 1968, p. 54-55.

⁴² Emmanuel de MARTONNE, *Traité de géographie physique*, Paris 1909.

⁴³ Méléti Michalakakis / Georges NICOLAS, Le cadavre exquis de la centralité, in: *Eratosthène-Sphragide* 1, 1986, p. 38-87.

⁴⁴ Sylvie Rimbart: séance inaugurale du 6^e Colloque européen de géographie théorique et quantitative, Chantilly, septembre 1989; citée par S. ADAM, op. cit., à paraître, p. 6.

⁴⁵ Walter CHRISTALLER, How I discovered the theory of central places: a report about the origin of central places, in: *Man, space and environment: concepts in contemporary human geography*, Paul W. ENGLISH / Robert C. MAYFIELD éd., New York 1972, p. 604.

⁴⁶ Walter CHRISTALLER, *Die zentralen Orte in Süddeutschland. Eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmässigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischen Funktionen*, Jena 1933 puis Darmstadt 1980, p. 3 et 21, souligné par nous.

⁴⁷ Walter CHRISTALLER, *Central places in southern Germany*, New-Jersey 1966, traduit par Carlisle BASKIN, p. 14.

s'agit d'un glissement de sens vers une interprétation purement physique (inorganique) qui est illégitime car Walter Christaller affirme dans son introduction que: « Ni le nombre, ni la distribution, ni la taille des villes ne peuvent s'expliquer par leur situation par rapport à des données naturelles géographiques. »⁴⁸ Ceci étant, la « cristallisation », « phénomène par lequel un corps passe à l'état de cristaux »⁴⁹ n'est pas du domaine de la géographie humaine, sociale ou économique. Carlisle Baskin pourrait avoir été abusé par une phrase de 1950 où Walter Christaller parle des: « forces entraînant le processus de cristallisation de l'unité de fonction du lieu central »⁵⁰. Ce qui ne justifie cependant pas l'anachronisme de la traduction de 1966 qui pourrait s'expliquer par le choix de rendre le texte de Walter Christaller plus acceptable par les lecteurs de l'après deuxième guerre mondiale. D'ailleurs, Carlisle Baskin, en accord avec ses directeurs de thèse, a coupé et non traduit le texte allemand de la page 182 à la page 251. Or, à la page 201, W.Christaller précise que le système central de l'Allemagne du sud, organisé autour de Stuttgart et qui a seulement cinq côtés et non pas six comme prévu par la théorie, est « anormal ».⁵¹

Dans le contexte historique de l'entre-deux guerres mondiales du XXe siècle, pour Walter Christaller, ce principe d'ordre exprime l'unité consubstantielle de la science et de la pratique politique en Europe et ses dépendances. En 1933, dans sa « *Dissertation* » (première thèse): *Die zentralen Orte in Süddeutschland* il précise que: « Primitivement conçu comme un travail de science de l'Etat économique national, le point de départ de la réflexion était de trouver les bases théoriques pour une (re)construction administrative rationnelle de l'Etat et une nouvelle division du Reich allemand simplifiant la vie de l'Etat. [...] Le projet pratique initial a été remplacé par la recherche pure, à savoir une enquête géographique et économique sur la régularité du nombre, de la répartition [spatiale] et de la taille des lieux urbains (*städtische Siedlungen*), à partir de l'exemple de l'Allemagne du sud. »⁵² Pour Walter Christaller, cette régularité se traduit dans le fait que les lieux centraux et leurs régions complémentaires sont de trois ordres: « supérieur » (*zentrale Orte höherer Ordnung*), « inférieur » (*zentrale Orte niederer Ordnung*) et « très inférieur » (*zentrale Orte niederster Ordnung*).⁵³ L'ensemble des lieux centraux forme donc des « systèmes » hiérarchisés.⁵⁴

⁴⁸ W. CHRISTALLER, op. cit., 1933, p. 13.

⁴⁹ Paul ROBERT, *Le petit Robert*, Paris 1987, p. 425.

⁵⁰ W. CHRISTALLER, op. cit., 1933, p. 6.

⁵¹ « *Die Tatsache, dass hier nicht 6, wie normal, sondern nur 5 L-Systeme anstossen.* »: « Le fait qu'on se heurte ici à un système L de 5 et non de 6 [lieux et côtés] comme cela est normalement [*sic*] [prévu par la théorie] ». W. CHRISTALLER, op. cit., 1966, p. 201.

⁵² W. CHRISTALLER, op. cit., 1933, p. 3.

⁵³ W. CHRISTALLER, op. cit., 1933, p. 26 et 30.

⁵⁴ Le mot hiérarchie apparaît dans: Walter CHRISTALLER, *Die Kultur- und Marktbereiche der zentralen Orte im deutschen Osten und die Gliederung der Verwaltung*, in: *Raumforschung und Raumordnung* 4, 1940/ 11-12, p. 499-500; W. CHRISTALLER, op. cit., 1950, p. 5; souligné par nous.

L'année de sa « *Dissertation* », peut-être en raison de son appartenance au Parti social démocrate (SPD) depuis 1922, Walter Christaller est obligé de s'exiler brièvement en France, à la suite de l'arrivée au pouvoir du Parti nazi (*NSDAP*: Parti ouvrier national-socialiste allemand).⁵⁵ Mais, à partir de la fin de 1933, le déroulement de sa carrière, avant et pendant la deuxième guerre mondiale, l'amène à travailler avec Konrad Meyer-Hetling, responsable de la mise en œuvre de la politique de « changement radical » (*Umbruch*) dans les universités et qui devient ensuite le planificateur du « Nouvel ordre allemand en Pologne » afin d'élargir « l'espace vital du Peuple allemand » (*Lebensraum für das deutsche Volk*). Walter Christaller est également assistant de Theodor Maunz, créateur de la législation raciale anti-juive du troisième Reich et du code des camps de concentration de 1937 à 1940.⁵⁶

Le but de *Die zentralen Orte in Süddeutschland* s'insère donc sans solution de continuité dans le projet de reconstruction de « l'ordre spatial allemand » (*die deutsche Raumordnung*) auquel Walter Christaller participe dès 1937 à l'université de Fribourg en Brisgau en tant que collaborateur de la branche universitaire de « l'Association pour la recherche spatiale » (*Reichsarbeitsgemeinschaft für Raumforschung*) et membre fondateur du « Groupe d'étude sur les lieux centraux » (*Arbeitskreis Zentrale Orte*). En 1937-38, il soutient une « thèse d'habilitation » sur « Le mode d'occupation rural dans le Reich allemand et ses rapports avec l'organisation des communes » (*Die ländliche Siedlungsweise im Deutschen Reich und ihre Beziehungen zur Gemeindeorganisation*) qui consolide sa place dans les milieux scientifiques s'occupant de planification spatiale et territoriale.⁵⁷ En 1940, Walter Christaller, qui adhère au Parti nazi⁵⁸, est payé par le « le Commissariat du Reich pour le renforcement du peuple allemand » (*Reichskommissariat für die Festigung deutschen Volkstums*) qui dépend directement du *Reichsleiter* Himmler, afin de planifier la colonisation des territoires conquis à l'Est après la fin de la guerre (*Generalplan Ost*). L'élaboration de ce plan fournit à Walter Christaller l'occasion de proposer un modèle central de colonisation des territoires conquis de l'Est. Ce plan implique: 1) la liquidation préalable des Juifs et d'une grande partie des populations slaves; 2) l'implantation d'Allemands de l'ouest ou de régions annexées (Alsace, Lorraine, Steiermark inférieur, Haute Carniole) et de populations de pays considérés comme « germaniques » (Hollande, Norvège, Danemark); 3) la mise à disposition de Baltes et d'Ukrainiens comme esclaves (*Heloten*) des colons

⁵⁵ Mechtild RÖSSLER, Applied geography and area research in Nazi society: central place society and planning, in: Environment and planning D: society and space 7, 1989, p. 431.

⁵⁶ Konrad Meyer-Hetling est agronome, professeur et membre des SS (*Schutzstaffeln*: Sections de Sécurité du *NSDAP*); Theodor Maunz est professeur de droit ; M. RÖSSLER, op. cit., 1989, p. 421, 423, 425. Mechtild RÖSSLER, « Wissenschaft und Lebensraum ». Geographische Ostforschung im Nationalsozialismus. Ein Beitrag zur Disziplingeschichte der Geographie, Berlin/Hambourg 1990, p. 173.

⁵⁷ M. RÖSSLER, op. cit., 1989, p. 421 et 424.

⁵⁸ Walter Christaller est titulaire de la carte du Parti nazi numéro 8.375.670, datée du 1 juillet 1940: M. RÖSSLER, op. cit., 1989, p. 426, note 17.

allemands; 4) l'annihilation par le travail (*Vernichtung durch Arbeit*) des prisonniers des camps de concentration⁵⁹.

Pour Walter Christaller, à cette date, « l'ordre d'appartenance commune », « l'ordre central », est donc organique, hiérarchique et racial⁶⁰. Dans la « Structure du domaine culturel et de marché dans le district de Warthe Ouest » (1940), il utilise ses idées sur la centralité pour organiser spatialement, cartes à l'appui, une partie de la Pologne annexée au Reich allemand. « La délimitation d'une division administrative [précise-t-il], a une très forte répercussion sur la vie du peuple, au point de vue social, culturel et économique. [...] Une organisation réellement politique et créatrice doit avoir clairement devant les yeux, comme but, de faire vivre tout un peuple selon un plan directeur précis afin que le comportement de chaque communauté soit une partie organique de l'Etat. [...] Notre devoir est de créer, le plus vite possible, dans le Plan [*Generalplan Ost*] et avec le but fixé, une haute et basse organisation des communautés qui se forment d'elles-mêmes et souvent de façon indésirable [*sic*], afin qu'elles soient le plus possible des éléments puissants et fructueux du Reich [allemand]. [...] Chaque communauté doit avoir son point central et un organe dominant reposant sur la similitude. [...] Ce lieu central [...] doit être exactement de la taille qu'il faut pour se comporter comme l'unité de l'espace qui lui est rattachée, ce qu'on ne peut trouver que de façon empirique ou statistique, ou au moyen d'une construction idéale schématisée ».⁶¹

C'est donc en connaissance de cause que Walter Christaller planifie l'organisation spatiale des territoires polonais annexés au troisième Reich et censés être « non peuplés » (*menschenleer*).⁶² A cette fin, en 1940, dans l'étude du Warthegau occidental, un des territoires (anciennement prussien) reconquis en Pologne en 1939, il décompte la population des lieux centraux et la surface des régions qui les entourent. Il diagnostique ainsi une insuffisance du peuplement du septième et dernier niveau inférieur de la hiérarchie, celui des villages principaux de 600 à 900 habitants. Ceux-ci forment avec six autres lieux centraux plus petits des unités de 45 à 60 km² dont la population totale est d'environ 2000 à 3000 habitants. « Une planification attentive et un développement « soigneux » (*liebvoll*: plein d'amour, *sic*) [de ces] villages principaux [et de leur région complémentaire] du Nouvel Est sont [donc] particulièrement urgents pour enraciner les futurs colons de l'ouest et du sud du Reich et pour leur

⁵⁹ M. RÖSSLER, op. cit., 1989, p. 426; Thierry FERAL, *Le national-socialisme. Vocabulaire et chronologie*, Paris/Montréal 1998, p. 48; Czeslaw MADAJCZYK, *Vom « Generalplan Ost » zum « Generalsiedlungsplan »*, in: *Der « Generalplan Ost ». Hauptlinien der nationalsozialistischen Planungs- und Vernichtungspolitik*, Melchtilde RÖSSLER / Sabine SCHLEIERMACHER édés, Berlin 1993, p. 13; Karl Heinz ROTH, « Generalplan Ost » - « Gesamtplan Ost ». *Forschungsstand, Quellenprobleme, neue Ergebnisse*, in: *Der « Generalplan Ost »*, op. cit., 1993, p. 77.

⁶⁰ M. RÖSSLER, op. cit., 1990, p. 150: Walter Christaller présente « l'ordre central » comme un « ordre organique ».

⁶¹ W. CHRISTALLER, op. cit., 1940, p. 498-499; traduit par Nelly Poirier, cité par S. ADAM, op. cit., à paraître, p. 42.

⁶² M. RÖSSLER, op. cit., 1989, p. 424.

permettre de trouver une nouvelle Patrie dans les vastes espaces orientaux. »⁶³ La « Carte de structure du Warthegau occidental » (carte 2) précise quelles sont « les villes à développer » et les « petites villes [...] qu'il faut empêcher de se développer ou faire régresser (*sic*) car elles bloquent le développement sain des lieux centraux de 3000 habitants. »⁶⁴ Enfin, en 1941, sur une carte officielle confidentielle où le Warthegau est englobé dans une région beaucoup plus vaste, Walter Christaller précise dans les trois dernières lignes de la légende, pour les villages principaux de 600 habitants: « création » (*Neugründung*), « à développer (*entwickeln*) jusqu'à la taille typique », « à ramener (*abwerten*) à la dimension typique ». « Monstruosité du schéma froid [commente Pierre Riquet qui a examiné et commenté cette carte]: n'oublions pas de quelle façon certaines populations furent décimées pour ramener leurs villes dans la norme ». ⁶⁵

On peut objecter à ce rappel des idées Walter Christaller dans les années 40 qu'il n'a pas été mis en cause par la justice alliée après la deuxième guerre mondiale. Il est uniquement entendu comme témoin lors du procès du responsable du *Generalplan Ost*, Konrad Meyer-Hetling (1901-1969) devant le tribunal militaire international de Nuremberg. Or, si Konrad Meyer-Hetling est condamné pour son appartenance aux SS, il est relaxé des chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.⁶⁶ Le système de défense de l'accusé se fondait sur le premier Plan de juin 1940, à l'exclusion des plans de juillet 1941 et de mai 1942. Le plaidoyer de la défense soutint que Konrad Meyer-Hetling ignorait l'utilisation postérieure de sa première expertise et qu'il l'avait conçue comme une étude scientifique avec ses collaborateurs, dont Walter Christaller. Il s'agissait d'une pure conception de planification qui n'avait rien à faire avec des mesures de déportation et d'annihilation.⁶⁷ Le tribunal militaire international de Nuremberg accepta cette argumentation qui séparait la recherche scientifique de son utilisation politique. Le *Generalplan Ost* devenait pour les juges un travail purement statistique et scientifique. Le 10 mars 1948, Konrad Meyer-Hetling, qui avait déjà purgé une peine de plusieurs années de prison, quitte Nuremberg en homme libre et commence une deuxième carrière comme spécialiste de la planification dans la République fédérale allemande. Les juges ouvraient ainsi la voie à la continuation sans solution de continuité de la pratique de la planification spatiale et territoriale pendant l'après-guerre.⁶⁸

La sentence prononcée contre Konrad Meyer-Hetling s'explique par le tournant de la politique de dénazification en août 1947, lorsque les autorités américaines ordonnent au gouverneur militaire Lucius D. Clay de clore les procédures en cours. La mesure est définitivement appliquée le 31 mars 1948, en dépit des protestations des autorités allemandes qui avaient constitué 600.000 dossiers dont

⁶³ W. CHRISTALLER, op. cit., 1940, p. 500.

⁶⁴ W. CHRISTALLER, op. cit., 1940, p. 501-503.

⁶⁵ P. RIQUET, op. cit., 1988, p. 13.

⁶⁶ Melchtild RÖSSLER, Konrad Meyer und der « Generalplan Ost » in der Beurteilung der Nürnberger Prozesse, in: Der « Generalplan Ost », op. cit. 1993, p. 357.

⁶⁷ M. RÖSSLER, op. cit., 1993, p. 362.

⁶⁸ M. RÖSSLER, op. cit., 1990, p. 272.

30.000 concernaient des individus contre lesquels pesaient des charges lourdes ou mineures. Ce tournant s'explique par la décision de se démarquer des méthodes de dénazification massive des Soviétiques et par « l'effacement de la volonté de punir devant celle de reconstruire l'économie dans l'intérêt de la sécurité de l'Europe de l'Ouest face à la menace soviétique. »⁶⁹ Dès lors il était possible de soutenir la non-culpabilité de Konrad Meyer-Hetling car il n'avait pas participé directement à la *première phase* d'élimination des « populations indésirables » dans les territoires conquis de l'Est.⁷⁰ Son équipe redevenait utile et pouvait à nouveau être employée. Ainsi, d'après Wolfgang Hartke, Walter Christaller se serait rendu en Pologne populaire à la fin des années 40. Il y aurait participé à la réalisation d'un: « réseau de peuplement national [...] par l'ancien Office principal de planification spatiale [polonais]. [En effet], en rapport avec la fixation de la frontière du territoire de l'Etat [polonais] sur l'Oder et la Neisse, surgit la nécessité de formuler une conception du nouveau réseau de peuplement national unifié. On a utilisé les fondements théoriques formulés par Walter Christaller en 1933 dans les études qui visaient à déterminer des domaines ou des classes hiérarchiques et la délimitation d'un arrière pays des villes défini de manière univoque. »⁷¹

Mais, à l'ouest, Walter Christaller n'était pas encore récupérable. En effet, en 1945 il adhère au Parti communiste allemand (KPD), « car son espoir était qu'un gouvernement autoritaire voudrait utiliser son pouvoir pour relocaliser les villes dévastées par la guerre conformément au schéma exigé par la théorie des lieux centraux ». ⁷² S'il abandonne l'ordre organique racial, il n'en reste pas moins préoccupé par un « ordre idéal » de l'Europe qui serait caché par les frontières, les limites administratives et les concentrations humaines. Il se propose donc: « de rendre reconnaissable le désordonné et ce qui s'oppose à l'ordre, afin de faire des propositions pour remettre de l'ordre et créer un nouvel ordre [*sic*]. Ainsi on pourra approcher l'idéal de l'ordre ou l'ordre idéal, tâche urgente du présent ». A cette fin, il ne met pas au premier plan les éléments naturels mais « le système historique humain et social des lieux centraux [qui] sont répartis sur toute la Terre selon des règles précises et qui sont intégrés dans un système hiérarchique ». ⁷³ Il souhaiterait réorganiser les lieux centraux de l'Europe où il distingue les « métropoles réelles » (*Tatsächliche gegenwärtige Metropolen*), les centres géométriques « vrais » des pays (*eigentliche Mittelpunkte*) et les sites urbains « idéaux » (*Wunschbild-Metropolen*). Il critique aussi bien la localisation réelle de Paris que celle de Londres, de

⁶⁹ Dennis L. BARK / David R. GRESS, Histoire de l'Allemagne, 1945-1991, Paris 1992, p. 74.

⁷⁰ M. RÖSSLER, op. cit., 1993, p. 361-362.

⁷¹ K. DZIEWOŃSKI, Die Bedeutung geographischer Forschungen für die Planung von Siedlungssystemen in der VR Polen und in der DDR, in: Beiträge des III. Geographischen Seminars VR Polen-DDR, p. 19-29. Berlin 1981, cité d'après M. RÖSSLER, op. cit., 1990, p. 176.

⁷² Hans CAROL, Walter Christaller: a personal memoir, in: Canadian geographer 14, 1970 / 1, p. 68; traduit par Nelly Poirier, cité par S. ADAM, op. cit., à paraître, p. 44. Walter Christaller reste membre du Parti communiste d'Allemagne de l'ouest jusqu'en 1953: Karlheinz et Ruth HOTTES / Peter SCHÖLLER, Walter Christaller 1893-1969, in: Geographers, Biobibliographical Studies 7, 1983, p.12.

⁷³ W. CHRISTALLER, op. cit., 1950, p. 5.

Vienne ou de Berlin. Il écartèle pourtant la Suisse entre trois systèmes ayant comme capitales ... Paris, Rome et Berlin⁷⁴ !

Tout au long de sa vie et dans son œuvre, Walter Christaller a toujours essayé ou rêvé de modifier la réalité pour la rendre conforme à ce qu'il estimait être une « idéalité » justifiée: organique hiérarchique raciale d'abord (nazisme), sociale hiérarchique administrée ensuite (communisme) et enfin économique hiérarchique libérale. Le point commun à ces convictions est l'idée qu'il est possible d'aménager la réalité en fonction d'un ordre totalitaire aussi irrationnel soit-il. Ainsi, nous savons maintenant que la variabilité entre individus est supérieure à la variabilité entre groupes humains et que par conséquent il est irrationnel de prétendre qu'il existe des races et que l'une d'entre elle est supérieure à toutes les autres. Nous savons également depuis la faillite de l'économie administrée des pays ex-communistes qu'il est irrationnel de prétendre administrer autoritairement de façon « centrale » un pays ou un groupe de pays. Enfin, les dégâts actuels entraînés par la mondialisation de l'économie ont mis à nu l'irrationalité de la prétention à gérer de manière « centrale » le développement économique. Cette croyance de Walter Christaller dans des « idéalités » successives a non seulement limité son accession à une connaissance scientifique rationnelle mais encore elle l'a conduit à nier la réalité comme dans le cas de la structure géométrique de l'Allemagne du sud qualifiée « d'anormale » parce qu'elle était non conforme à ses théories. Elle l'a également incité à délirer sur les cartes théoriques qu'il a établies sans faiblir depuis son enfance⁷⁵ et à suggérer des déplacements de lieux centraux, en particulier de capitales, sans tenir compte de la réalité naturelle, historique et politique.

Dans ces conditions on comprend pourquoi, après que Walter Christaller ait adhéré au Parti communiste en 1945, le géographe américain Edward Ullman⁷⁶, qui avait rendu compte de ses travaux aux Etats-Unis dès 1941, a pu recommencer à parler de lui seulement en 1959, après que l'intéressé ait rejoint à nouveau la même année le Parti social démocrate allemand dont il avait été membre en 1922. Ce n'est évidemment plus de l'ordre organique hiérarchique racial national-socialiste dont il est question à cette époque d'après guerre, mais d'un *ordre idéal* qui récupère en passant les recherches d'économie spatiale du rival scientifique de Walter Christaller, August Lösch, opposant au régime nazi, mort en 1945 suite aux privations endurées pendant la guerre.⁷⁷

⁷⁴ Anne RADEFF / Georges NICOLAS, Décentralités saint-galloises, in: Zentren. Ausstrahlung, Einzugsbereich und Anziehungskraft von Städten und Siedlungen zwischen Rhein und Alpen, Hans Jörg GILOMEN / Martina STERCKEN éds, Zurich 2001, p. 141-155.

⁷⁵ Walter CHRISTALLER, Wie ich zu der Theorie der zentralen Orte gekommen bin. Ein Bericht, wie eine Theorie entstehen kann, und in meinem Fall entstanden ist, in: Geographische Zeitschrift 56, 1968, p. 88-101 et W. CHRISTALLER, op. cit., 1972.

⁷⁶ Edward ULLMAN, A theory of location for cities, in: American journal of sociology XLVI, 1941 / may, p. 835-864; E. ULLMAN, op. cit., 1959.

⁷⁷ Wolfgang F. STOLPER, August Lösch: The record of a friendship, in: Space - Structure - Economy. A tribute to August Lösch, Rolf H. FUNCK / Antoni KUKLINSKY éds, Karlsruhe 1986, p. 259 - 273.

De quel ordre idéal s'agit-il maintenant et comment la récupération scientifique a-t-elle été effectuée ? En exploitant la distinction que Walter Christaller introduit entre la « norme géographique idéale » et la « cause géographique empirique ou historique ». Ainsi, il écrit en 1933: « Nous posons le système des lieux centraux comme la norme (*Wir setzen das System des zentralen Orte als Norm voraus*). Quand et comment la situation des lieux centraux doit-elle [*sic*] différer du schéma [théorique] ? Quelles sont les circonstances qui provoquent une distorsion ou empêchent d'atteindre la situation correspondant au schéma [théorique] ? Les facteurs purement géographiques qui occasionnent une distorsion du schéma: le relief, la culture du sol, la flore et le climat, ne sont pas pris en considération, comme les causes purement historiques, politiques, culturelles [nationales ou régionales: *völkisch*], personnelles etc. »⁷⁸ Le traducteur en anglais de *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, Carlisle W. Baskin, n'a qu'à ajouter le mot « idéal » à la traduction de la première phrase du texte en allemand cité précédemment (*Wir setzen das System des zentralen Orte als Norm voraus*): « Nous admettons que le système de lieux centraux est normal ou idéal » (*We assume that the system of central places is normal or ideal*)⁷⁹, pour effectuer un glissement de l'ordre central racial vers un « ordre central » dans lequel il est possible de mettre n'importe quoi. Par conséquent, une fois les facteurs « purement géographiques » éliminés, il est possible de distinguer entre « l'ordre idéal », qui devient la norme, et les observations empiriques ou historiques, qui perturbent la normalité. Ce qui est étonnant dans une « théorie » où [d'après Walter Christaller] les questions sont sans aucun doute géographiques !⁸⁰

3. Utilité de la notion d'ordre pour comprendre les sociétés aux XVIIe et XVIIIe siècles

« L'ordre » est certes nécessaire à la compréhension des idées sur l'organisation du monde jusqu'au XXe siècle. « L'ordre central » quant à lui est fondamental pour comprendre les idéologies des sociétés d'Ancien Régime. Mais les deux idées sont insuffisantes pour appréhender le fonctionnement global des sociétés d'Ancien Régime. En effet, face à la pression exercée par les politiques de centralisations et les idées sur la « centralité », il existe des pratiques économiques, sociales, culturelles, voire politiques qui ne sont pas conformes à l'idée « d'ordre central ». Ces comportements génèrent de la « décentralité » qui n'est pas le désordre mais un autre type d'organisation dont on

⁷⁸ W. CHRISTALLER, op. cit., 1933, p. 113-114; l'adjectif « *völkisch* » est ambigu: il désigne les particularités d'un peuple (*Volk*), quelle qu'en soit la définition, fût-elle raciale. En anglais « *völkisch* » a été traduit par « *ethnic* »: W. CHRISTALLER, op. cit., 1966, traduit par Carlisle BASKIN, p. 112.

⁷⁹ W. CHRISTALLER, op. cit., 1966, traduit par Carlisle BASKIN, p. 112.

⁸⁰ W. CHRISTALLER, op. cit., 1933: « Est-ce que j'ai fait de l'économie nationale ou de la géographie: cela ne m'intéresse pas. Ce qui compte c'est la manière de poser les questions qui est sans aucun doute géographique » ; p. 262.

peut se demander s'il n'est pas le complément nécessaire pour rendre possible le fonctionnement de « l'économie globale ».

Les autorités édictent des normes dans le but de défendre « l'ordre », défini par Furetière (1690) comme la « situation des choses suivant l'état, la place et le rang qui conviennent à leur nature, ou à leurs fonctions »⁸¹. Sous l'Ancien Régime, expression d'une volonté politique, la centralisation s'accroît. Considérée comme naturelle depuis l'Antiquité, elle devient l'idéologie de l'ordre social immuable : « Les Etats de France sont composés de trois Ordres, l'Eglise, la Noblesse et le Tiers Etat. Le Clergé est composé de deux Ordres, le premier Ordre comprend les Cardinaux, Archevêques et Evêques. Le second Ordre est celui des Abbés, des Doyens, Chanoines et autres Ecclésiastiques. Chez les Romains il y avait l'Ordre des Sénateurs, celui des Chevaliers, et celui du Peuple », écrit Furetière⁸². Cette volonté de centralisation s'exerce à toutes les échelles, qu'il s'agisse de celle du royaume de France – le pays le plus peuplé d'Europe – ou des petits cantons composant l'ancienne Confédération helvétique. Pour les autorités de l'ancien Etat de Berne, par exemple, la capitale, ville souveraine, est au sommet de la hiérarchie.⁸³ Avec les privilèges qui leurs sont propres, les autres « villes sujettes » sont en dessous, et les villages, au bas de l'échelle. Cette pyramide fonctionne – ou devrait fonctionner - au niveau politique, juridique ou religieux, mais aussi commercial. Les bourgeois de la ville de Berne jouissent dans ce domaine de privilèges particuliers, en particulier pour le commerce du vin. En ce qui concerne les autres marchandises, les bourgeois des villes peuvent commercer en gros et en détail. Mais, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les autorités précisent que ceux des villages ne peuvent vendre qu'au détail les marchandises qu'ils ne fabriquent pas eux-mêmes et qu'ils doivent se fournir en produits étrangers chez les commerçants installés dans les villes. Cette hiérarchie urbaine a une projection spatiale: lorsque le Conseil du commerce bernois entreprend de lutter contre la prolifération des boutiques rurales, il souhaite supprimer celles qui sont, selon ses membres, trop proches des villes: cette distance est évaluée à deux heures de marche autour de la capitale (environ 10 km) et une autour des autres villes.

Or, les habitants des villes et des villages ont une pratique spatiale qui va à l'encontre de ces normes. Le commerce se développe parfois plus fortement dans les villages que dans les villes voisines, et ces villages ne deviennent pas des bourgs pour autant, contrairement à ce qu'écrit Cantillon⁸⁴. Les réseaux de foires et de marchés ne sont pas organisés selon une « logique de centralité ». Loin de se

⁸¹ Antoine FURETIERE, Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts, divisé en trois tomes, Amsterdam, 1690, article Ordre.

⁸² A. FURETIERE, op. cit., 1690, art. Ordre.

⁸³ Anne RADEFF, Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie), Lausanne 1996, p. 166-167.

⁸⁴ Anne RADEFF, Des hiérarchies bouleversées: le commerce des petites villes au XVIIIe siècle. Exemples suisses, in: L'économie des petites villes, les petites villes et l'économie. Actes du 4^e colloque de Mamers, novembre 2000, à paraître.

rendre dans la ville la plus proche pour y vendre leurs produits et effectuer divers achats, les paysans ont une double tactique. D'une part, ils obtiennent, parfois après de très longues négociations, la création d'assemblées commerciales régulières chez eux, dans leur village ou dans un village proche. D'autre part, ils n'hésitent pas à parcourir des dizaines voire des centaines de kilomètres pour se rendre directement dans les villes où ils sont susceptibles de vendre leurs produits – ou leur force de travail – au meilleur prix.

Prenons l'exemple des habitants du Haut Jura neuchâtelois. Ils vivent dans des villages sis à plus de 1000 m d'altitude, faisant partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin, prussienne au XVIII^e siècle. Tout au long de l'époque moderne, on assiste en effet à un étoffement remarquable du réseau montagnard des foires et des marchés⁸⁵. Ce développement est d'autant plus frappant que les foires et, surtout, les marchés ruraux suscitent l'opposition des bourgeois des villes, soucieux de défendre leurs privilèges économiques. Des foires sont ainsi créées dans le Haut Jura neuchâtelois dès le XVI^e siècle et se multiplient au XVII^e, à la suite des crises successives qui ruinent la Franche-Comté voisine où les Jurassiens vaudois ou neuchâtelois se rendaient fréquemment: Guerre de Dix Ans, meurtrière (1635-43), puis les deux épisodes de la conquête française (1668 et 1674). De plus, de nouvelles foires ou des marchés sont concédés par le roi de Prusse à des lieux qui sont déjà le siège d'un commerce périodique. Les lieux précédemment sans foires recommencent à se multiplier dès la fin du XVII^e et tout au long du XVIII^e. Cette densification de lieux de foires n'est pas propre à la Principauté de Neuchâtel et Valangin mais typique des régions jurassiennes: on l'observe également dans le Pays de Vaud et la Principauté épiscopale de Bâle puis en Franche-Comté lorsque la province recommence à prospérer, au XVIII^e siècle⁸⁶.

Loin de favoriser la sédentarité, cette ruralisation du commerce tourne les paysans vers l'extérieur. Des montagnards neuchâtelois se rendent régulièrement dans des villes lointaines – Francfort sur le Main et ses foires, Paris ou Londres – pour y vendre les montres ou les dentelles qu'ils fabriquent⁸⁷. Les Archives d'Etat de Neuchâtel ont conservé des registres de passeports délivrés par la Chancellerie dès 1796. Ces listes donnent les noms des voyageurs et leurs destinations. En 1799, les trois villes les plus proches (Genève, Bâle et Besançon) viennent loin derrière d'autres destinations. Deux très grandes villes lointaines l'emportent largement: Paris d'abord, puis Francfort. Ensuite seulement interviennent des destinations plus proches: Besançon, la Suisse en général, Genève ou Bâle. Mais ces destinations sont mêlées à des villes plus éloignées comme Lyon, Bolzano (avec ses foires), voire la Hollande, avant même que Berne soit citée. Les montagnards sont rétifs aux hiérarchies. Au lieu de se rendre dans les villes sises au niveau directement supérieur, ils sautent directement au sommet: Paris, Lyon, Francfort ou Hambourg. En d'autres termes, ils ne laissent pas les Genevois, les Bâlois ou les Lyonnais les relayer dans leurs affaires.

⁸⁵ Anne RADEFF, *Elevage, commerce et industrie sous l'Ancien Régime: foires et marchés neuchâtelois*, in: Musée neuchâtelois 1994, p. 3-21.

⁸⁶ A. RADEFF, *op. cit.*, 1996, p. 354 ss.

⁸⁷ Anne RADEFF, *Parcourir l'Europe vers 1800. Itinéraires de négociants et d'horlogers neuchâtelois*, in: *Revue historique neuchâteloise* 2001/1-2, p. 5-20.

Les Jurassiens n'échappent pas pour autant à la centralisation politique et économique. Sur le plan économique, ils doivent, pour vendre leurs produits dans les meilleures conditions, se rendre dans des villes qui sont des pôles économiques et financiers au XVIII^e siècle: Londres, Paris, Francfort, toutes situées dans l'Europe du nord-ouest, loin des anciens pôles méditerranéens, dont les villes italiennes qui tenaient le haut du pavé au Moyen Age et au début de l'époque moderne. La centralisation est aussi politique: les requêtes de foires sont toujours discutées dans les capitales. C'est à Berlin que le roi de Prusse et ses conseillers prennent la décision de développer le commerce périodique neuchâtelois, à Versailles que se décide celui de la Franche-Comté, en ville de Berne celui du Pays de Vaud. Les villageois et les habitants des petites villes montagnardes doivent consacrer beaucoup de temps, de diplomatie et d'argent pour convaincre leurs dirigeants respectifs. Lorsque la petite ville jurassienne de Pontarlier, sise à plus de 800 m d'altitude, souhaite créer de nouvelles foires, elle décide de transmettre sa requête à Versailles le 25 janvier 1707. Les membres du conseil chargent un avocat de défendre leur cause sur place et lui versent des sommes importantes pour arriver à leurs fins. Intervient alors un va-et-vient entre la capitale du royaume et celle de la province de Franche-Comté. De Versailles, l'administration royale demande son avis à l'intendant, à Besançon. Un arrêt positif est rendu par le Conseil d'État le 3 janvier 1708. L'accord est transmis de Versailles au Parlement de Besançon, pour enregistrement. Il arrive enfin à la ville de Pontarlier, sous forme d'un parchemin daté du 5 mars 1708 et signé « Louis » [XIV] – la concession de foires est un droit régalien.⁸⁸

Cet hiérarchie des lieux du pouvoir politique ne signifie pas que les montagnes jurassiennes sont des zones « périphériques ». Malgré les différences politiques, religieuses ou culturelles, le trafic transfrontalier, licite ou illicite, est intense. Pendant des siècles, des premiers défrichements à l'essor de l'industrie métallurgique puis de l'horlogerie en passant par le développement de l'élevage, les Jurassiens ont construit un espace dynamique⁸⁹. Ils ne souffrent pas de leur éloignement des pôles européens de la fin du XVIII^e siècle. En revanche, les espaces qu'ils construisent avec opiniâtreté ne sont pas conformes à la prétendue « théorie de la centralité ». La différence entre les déplacements des Neuchâtelois et ceux prévus par la « centralité » est frappante (schéma 1⁹⁰). Comme d'autres, les Neuchâtelois sont insensibles aux « lois de la centralité » et la distance kilométrique n'est pas un facteur explicatif de leurs mobilités. Ils ne privilégient pas dans leurs déplacements la ville la plus proche. Certains sautent les niveaux hiérarchiques intermédiaires alors que d'autres restent au même niveau. Les gens de Rapperswil par exemple (schéma 2⁹¹) préfèrent les déplacements entre petites villes sans chercher à passer de l'inférieur au supérieur. Alors que le schéma 1 est orienté vers le haut

⁸⁸ A. RADEFF, *op. cit.*, 1996, p. 84-86.

⁸⁹ Paul-Louis PELET, *Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud* ; vol. 1, Une industrie méconnue, Lausanne 1973 ; vol. 2, La lente victoire du haut fourneau, Lausanne 1978 ; vol. 3, Du mineur à l'horloger, Lausanne 1983.

⁹⁰ Schéma publié dans A. RADEFF, *op. cit.*, 2001, p. 6.

⁹¹ Schéma publié dans A. RADEFF / G. NICOLAS, *op. cit.*, 2001, p. 149.

(niveaux 3 et 4), le schéma des mobilités saint-galloises (schéma 2) est particulièrement complexe en bas (premier niveau).

Ces exemples peuvent être généralisés⁹². Partout, qu'il s'agisse de montagnards fréquentant les capitales européennes ou d'habitants des villes préférant les bourgs parfois lointains aux grandes villes les plus proches, la culture et les traditions migratoires viennent bousculer les logiques postulant l'existence de hiérarchies assez fortes pour forcer les habitants d'une région à privilégier la ville la plus proche (le niveau supérieur). Ces logiques sont au cœur de la « théorie de la centralité », mais elles se retrouvent aussi dans les normes édictées par les autorités, qui reflètent leur conception d'un ordre économique⁹³ défendant souvent – sous l'Ancien Régime - les intérêts des privilégiés. Ces normes ne doivent pas être confondues avec la réalité, qui s'en écarte et les contredit parfois sans pour autant témoigner d'un désordre économique. Bien au contraire, les paysans qui réussissent à développer leur réseau commercial malgré l'hostilité des villes et à parcourir l'Europe à la recherche de marchés intéressants font preuve d'esprit d'organisation et d'une remarquable maîtrise des rapports sociaux et spatiaux.

Conclusion

Depuis le XVIII^e siècle et même bien avant⁹⁴, le terme « d'ordre » est utilisé dans des conceptions spatiales « centrales » aux contenus idéologiques très différents. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à cela dans la mesure où le terme « d'ordre » a deux statuts : soit il désigne un principe de causalité, soit il définit une finalité du monde. « Le Créateur a placé toutes les parties de l'Univers dans un ordre

⁹² Nous sommes en train de le faire dans un livre à paraître: Sylvie ADAM / Georges NICOLAS / Anne RADEFF, *Décentralité - réalité – globalité*, à paraître (titre provisoire). Quelques exemples pour les voyageurs italiens et ceux venus du Saint-Empire: Anne RADEFF, *Quali mobilità? Migranti e viaggiatori alpini e appenninici verso il 1800*, in: *La montagna mediterranea: una fabbrica d'uomini? Mobilità e migrazioni in una prospettiva comparata (secoli XV – XX)*, Dionigi ALBERA / Paola CORTI eds, Bra 2000, p. 55-70; Anne RADEFF, *Territoires, espaces et lieux: itinéraires de voyageurs allemands à la fin de l'Ancien Régime*, in: *La construction de l'espace impérial. Colloque de Strasbourg en 2000*, à paraître.

⁹³ Jürgen SCHNEIDER, *Öffentliches und private Wirtschaften in sich wandelnden Wirtschaftsordnungen. Einführung*, in: Jürgen SCHNEIDER éd., *Öffentliches und private Wirtschaften in sich wandelnden Wirtschaftsordnungen. Referate der 18. Arbeitstagung der Gesellschaft für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte vom 7. bis 9. April 1999 in Innsbruck, Stuttgart, 2001*, p. 6, 15 met en évidence les liens entre l'ordre économique, les normes et les institutions.

⁹⁴ Philippe et Geneviève PINCHEMEL, *La face de la Terre*, Paris 1988, p. 28 ; « Dans *Les Lois*, Platon prescrit une véritable géométrisation de l'espace régional [qui établit un véritable « ordre central »] : « Il faudra d'abord placer la ville autant que possible au centre du pays » ; cité d'après Lewis MUMFORD, *La cité à travers l'histoire*, Paris 1964, p. 233.

convenable », écrit Furetière en 1690⁹⁵. Les théoriciens de la réforme sociale, de l'aménagement spatial ou de l'organisation économique ont donc utilisé la notion « d'ordre spatial » car elle leur permet de justifier les finalités qu'ils préconisaient au nom d'une causalité qui peut être posée comme naturelle, sociale ou divine. Par conséquent, pour ces théoriciens, si l'ordre général détermine les ordres particuliers les caractéristiques du premier doivent se retrouver dans les seconds. Or, toutes les formes d'ordre utilisées par les théoriciens sont hiérarchiques: l'ordre spatial central observable doit fonctionner sous le contrôle et le commandement du sommet. Même quand le système de lieux centraux est construit depuis la base comme chez August Lösch⁹⁶, les fonctions les plus rentables et les plus nobles se concentrent au sommet avec la fonction de commandement. « Pour mieux dire, il n'y a plus en France qu'une seule ville [:Paris], et cette ville c'est la France elle-même », écrivait Jean Reynaud⁹⁷ en résumant de manière caricaturale mais claire la logique « d'ordre central » : on sait à quels excès de « centralisme » a mené cette conception en France et à quelle monstruosité elle a engendré en Allemagne (*Führerprinzip*).

Il résulte de ces conceptions que tout ce qui est en contradiction avec les principes de fonctionnement proposés doit être négligé ou écarté⁹⁸. Ce qui est déterminant c'est l'idéalité de la finalité et non pas l'empirisme multiple des causalités. Même quand l'accent est mis sur la multiplicité et la combinaison des principes de fonctionnement (encore une fois, comme chez August Lösch), pris séparément tous les principes fonctionnent de manière hiérarchique centrale et se combinent finalement de la même manière⁹⁹. Or, comme le montrent les observations empiriques historiques présentées au point 3, les arrangements et les organisations spatiales rurales et urbaines des sociétés d'Ancien Régime fonctionnent en combinant des principes antagonistes. L'économie d'Ancien Régime n'est pas un phénomène cloisonné où divers secteurs se juxtaposent sans s'interpénétrer (production destinée à l'exportation face aux activités traditionnelles, économie de marché face à l'autoconsommation) mais forme un ensemble liant les réseaux commerciaux locaux aux réseaux régionaux et intercontinentaux. L'ensemble des activités de production, d'autoconsommation et d'échanges forme l'économie globale d'Ancien Régime, qui inclut l'économie marchande d'une part, l'autoconsommation de l'autre. Le fonctionnement pratique de ces activités est fréquemment en contradiction avec l'ordre économique prôné par les autorités ou les théoriciens.

⁹⁵ A. FURETIÈRE, op. cit., 1690, art. Ordre.

⁹⁶ August LÖSCH, *Die räumliche Ordnung der Wirtschaft. Eine Untersuchung über Standort, Wirtschaftsgebiete und internationalen Handel*, Jena 1940 (rééd. 1962), p. 71 et suivantes.

⁹⁷ J.-E. REYNAUD, op. cit., 1841, p. 687.

⁹⁸ Ce qui est tout à fait contraire à un « bon » « modèle, qui doit tenir compte de la réalité », cf. Erich SCHNEIDER, *Einführung in die Wirtschaftstheorie*, vol. IV, Tübingen 1962, p. 7 (« Ein Modell, das von wirklichkeitsfernen Voraussetzungen ausgeht, ist sinnlos und unfruchtbar »). Ajoutons qu'il peut être dangereux. Je remercie Jürgen Schneider de m'avoir communiqué le texte d'Erich Schneider.

⁹⁹ Brian Joe Loble Berry BERRY, *Géographie des marchés et du commerce de détail*, Paris 1971 (1^{ère} éd. en anglais: 1967), p.124 et suivantes.

On pourrait donc penser que le principe opposé au principe de « l'ordre central » serait le « désordre central ». C'est d'ailleurs l'idée qui est sous jacente chez Walter Christaller quand il parle de communautés de populations « qui se forment d'elles même et souvent de manière indésirable »¹⁰⁰. Or le contraire de « l'ordre » tel que l'entendent les théoriciens de la « centralité » est, ni le « désordre », ni « l'anarchie ». Il s'agit d'habitudes sociales, de procédés économiques et de comportements politiques antagonistes des pratiques « centrales » que l'on peut désigner par le néologisme de « décentralités ». C'est à dire que ces habitudes et comportements génèrent des pratiques qui sont contradictoires de celles qui régissent « l'ordre central » mais qui obéissent comme lui à des logiques qui permettent d'obtenir des résultats pragmatiques à la fois antagonistes et complémentaires. On pourrait l'appeler par analogie néologique : « l'ordre décentral ». Mais, dans la mesure où nous avons vu que la notion « d'ordre » n'est pas explicative puisqu'elle s'applique indifféremment à toutes les logiques de fonctionnement, le terme « d'ordre » n'est pas nécessaire pour tenter d'approcher la question des rapports « centralité / décentralité » dans l'économie globale. Car si les partisans de « l'ordre central » peuvent accuser les pratiquants de « l'ordre décentral » d'anarchie, ces derniers pourraient tout aussi légitimement taxer le résultat de « l'ordre central » de « désordre ». Le couple « ordre /désordre » est donc inutile dans la mesure où la notion de « désordre » s'applique de manière tout aussi non scientifique et non explicative que celle « d'ordre » quand on examine comment s'organisent les semis de lieux habités.

Sauf que, comme nous l'avons vu dans la présentation des précurseurs de la prétendue « théorie de la centralité », l'idée « d'ordre » est fondamentale pour analyser leurs motivations, justifications et constructions théoriques. De ce point de vue la notion « d'ordre » reste un concept opératoire pour l'étude des idéologies, des mentalités et bien entendu des religions. Il ne s'agit pas de rejeter totalement la notion « d'ordre » mais de comprendre que l'ordre des autorités, s'il peut être proche de celui proposé par des théoriciens vivant sous l'Ancien Régime ou de nos jours, diffère souvent totalement de celui des petites gens. De même, la centralisation est une réalité bien présente dans les sociétés d'Ancien Régime. Des villes, pôles de pouvoir politique ou économique, attirent les circulations de personnes, de marchandises, de techniques ou de capitaux à travers toute l'Europe. Nous ne proposons donc pas de construire un modèle des « décentralités » qui s'opposerait à celui des « centralités » mais de chercher un modèle global, tenant compte de deux phénomènes, en un mot: un modèle des « décentralités / centralités ».

¹⁰⁰ M. RÖSSLER, op. cit., 1989, p. 424.